

NATIONS UNIES  
 CONSEIL  
 ECONOMIQUE  
 ET SOCIAL



Distr.  
 GENERALE

E/CN.14/300/Corr.1  
 30 décembre 1964

Original : FRANCAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
 Septième session  
 Nairobi, 9 - 23 février 1965  
 Point 5 d) iii) de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT SUR L'ACTIVITE DANS LE DOMAINE DE L'HABITAT,  
 DU BATIMENT ET DE L'AMENAGEMENT

Rectificatif

1. Le paragraphe 3 du document E/CN.14/300 doit être remplacé par le texte suivant :

"La première étape des travaux de la Commission économique pour l'Afrique dans le domaine de l'habitat, du bâtiment et de l'aménagement s'est achevée avec la première session du Comité permanent de l'habitat et de l'aménagement qui s'est tenue à Addis-Abéba du 23 au 27 novembre 1964. Pour les raisons exposées dans le rapport du secrétariat sur cette réunion<sup>1/</sup> la première session du Comité n'a pas été en mesure de formuler des recommandations pour un programme de travail à long terme. Cependant, sur la base des délibérations du Comité et de discussions entre les représentants des gouvernements membres et le secrétariat, ce dernier a élaboré des propositions; elles sont soumises à la présente session qui aura à les examiner dans le cadre de son programme de travail et de l'ordre des priorités sous le point 11 de l'ordre du jour provisoire."

<sup>1/</sup> Voir documents E/CN.14/329 - E/CN.14/HOU/6.

2. D'autre part, le dernier point de la liste reproduite dans l'annexe (page 2) doit être remplacé par les indications suivantes :

E/CN.14/329  
E/CN.14/EOU/6

Rapport du secrétariat sur la  
première session du Comité  
permanent de l'habitat et de  
l'aménagement

11/12 E/F 40